

Gulliver 2021 – documentaire radio et podcast

Gulliver est un fonds de création d'œuvres radiophoniques de fiction et de documentaire financé et mis en place en Fédération Wallonie-Bruxelles avec des partenaires français et suisses. Gulliver propose un soutien financier aux projets retenus, met à disposition des ressources techniques et logistiques en personnel et assure l'accompagnement à la réalisation, la production et la diffusion des œuvres. Depuis 2021, les partenaires ont décidé de scinder les appels à projets fictions et documentaires et de préciser le cadre d'intervention de Gulliver.

Appel à projets documentaires radiophoniques francophones

L'appel à projets **documentaires radio et podcast** a pour objectif de permettre aux auteurs et autrices, réalisatrices et réalisateurs, ingénieur.e.s du son, écrivain.e.s, cinéastes, ... d'écrire et/ou de réaliser des œuvres originales documentaires en exploitant les richesses et les particularités du langage sonore et radiophonique. Le soutien de Gulliver peut être demandé pour un projet de documentaire en cours de création quel que soit son stade de développement à l'exclusion de projets dont la réalisation est terminée. En fonction des besoins des auteur.ice.s, l'aide de Gulliver inclura des jours de studio à la RTBF et/ou la RTS.

Montant des aides

Le montant des aides attribuées à chaque projet est fixé par le comité de sélection, avec un plafond de 5.000€. Pour chaque projet soutenu, une rémunération de minimum 1.500 € sera prévue pour l'auteur.ice dans le cas où ce poste n'aurait pas déjà été financé. Chaque projet bénéficiera d'un accompagnement technique de montage / mixage ou enregistrement par un ou plusieurs des partenaires diffuseurs : la RTBF (Par Ouï-Dire) et/ou la RTS (Le Labo et/ou la cellule podcast) d'une durée de maximum 6 jours.

Durée des œuvres

La durée de la réalisation est libre. Toutefois, au-delà d'une durée de 53 minutes, les réalisations doivent pouvoir être scindées de manière à garantir leur diffusion dans l'émission Par Ouï-Dire et/ou Le Labo.

Pour les œuvres destinées au podcast, la durée des œuvres est libre et les propositions d'œuvres sérielles sont particulièrement les bienvenues.

Constitution du dossier

Les projets devront être constitués des points suivants, présentés dans cet ordre et en un maximum de 15 pages :

1. une note d'intention libre présentant le projet en maximum une page
2. une note de réalisation précisant l'originalité de l'écriture radiophonique et la durée estimée de l'œuvre
3. un lien d'écoute avec un extrait de l'œuvre si elle est déjà en cours d'écriture (le projet, toutefois, ne peut pas être terminé) ou d'une œuvre antérieure.
4. un CV succinct de l'auteur.ice et ou du producteur.ice ainsi que des autres collaborateur.ice.s éventuel.le.s
5. un budget prévisionnel précisant en outre tous les apports financiers y compris les aides,

bourses, subsides, etc... dont aurait déjà bénéficié le projet. Attention, le budget doit mentionner le montant de la rémunération de l'auteur.ice.

Envoi des dossiers

Les dossiers doivent être envoyés pour **le 2 novembre** via le formulaire en ligne :

<https://www.cognitofirms.com/SACDScam/BourseGulliver2021DocumentaireRadioPodcast>

Les projets seront sélectionnés par un jury composé de représentants des différents partenaires.

Attention : pour éviter les pertes chaque dossier devra être envoyé en un seul fichier PDF et porter le nom de l'auteur.ice !

Pour toute information :

RTBF – Pascale Tison pat@rtbf.be

SACD et SCAM Belgique –Anne Vanweddigen actionculturelle@sacd-scam.be

Le fonds Gulliver est porté et constitué par le service de la Promotion des Lettres de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la RTBF (Par Ouï-Dire), la RTS (Le Labo), , la Scam Belgique et la Scam France, la SACD Belgique, la SACD France.

Les partenaires de Gulliver s'associent pour financer, accompagner la création/réalisation et/ou production des œuvres ainsi que leur diffusion.

